



SERREAU FORMATION

1771, Rue de MONTARAN

45770 SARAN

PROGRAMME

GRUES AUXILIAIRES (R. 390)

I. Objectifs de la formation

Au terme de la formation, le stagiaire sera capable :

- de réaliser les opérations de chargement et de déchargement de véhicules
 - en utilisant plusieurs types de grues auxiliaires
 - en appliquant les consignes de conduite et de sécurité en vigueur, en entreprise et sur la voie publique
 - en respectant une norme minimale de productivité
- d'assurer la maintenance de premier niveau du matériel et des équipements utilisés
- de rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions

II. Programme de la formation

1) La législation et la profession

- Les conditions à remplir pour exercer la profession de chauffeur grutier :
 - la réglementation en vigueur
- Les responsabilités pénales
- Responsabilités et qualités du chauffeur

2) La sécurité

- Sur route et dans l'entreprise
- Les consignes de conduite, de circulation et de stationnement en entreprise et sur la voie publique
- Les consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie
- La stabilité du véhicule
- Les contrôles sur le porteur
- Prendre connaissance du lieu de travail
- La mise en station
- Les pictogrammes

3) La technologie de la grue auxiliaire

- Classification des grues auxiliaires
- Les circuits hydrauliques
- La maintenance de premier niveau
- Les différents équipements
- L'arrimage des charges

4) Utilisation des grues auxiliaires

- La prise de poste de la grue
- Le chargement et le déchargement
- Les manipulations spéciales
- Le calage et l'amarrage
- La fin de poste de la grue
- La lecture des plaques de charge

5) Utilisation de la télécommande

- Ce point n'est traité que pour les CACES® R 390 avec option "télécommande".